

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 92/2023**

**OBJET :** CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CARREFOUR SPECTACLES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDERANT** que les 14 magasins Carrefour mettent à disposition les plaquettes de la saison culturelle 2023-2024 diffusées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**CONSIDERANT** la convention de partenariat établie entre Carrefour Spectacles pour les 14 magasins Carrefour et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine concernant la promotion de la saison culturelle de l'Agglomération sur l'année 2023-2024.

**DECIDE**

**Article unique :** De signer avec Carrefour Spectacles pour les 14 magasins Carrefour, une convention de partenariat définissant les modalités d'organisation et de mise en œuvre du partenariat ainsi que tous documents y afférents, notamment ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 05/05/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230505-51374-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Publication ou notification : 5 mai 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional